Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260216-D20260216_04-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	22

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 16 Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/02/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/02/2026.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, Mme LE FUR Sandrine, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, M. BIGOT Pierre, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : M. GAUTIER Yves a donné pouvoir à M. LE BLIMEAU Didier.

Absente : Mme DENONFOUX Karine

Ont été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20260216_04 - Exclusion du champ du droit de préemption urbain des ventes de lots du lotissement « le petit commun » - seconde tranche

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Monsieur le Maire rapporte qu'une demande d'étude notariale ACTAVIE située 3 bis, rue Louis BILLET à 56400 AURAY sollicite du Conseil Municipal l'exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du lotissement « PETIT COMMUN » pour la seconde tranche d'aménagement.

La commune de Merlevenez applique le droit de préemption urbain renforcé depuis la délibération D-1AOUT2016-8 du 1er août 2016.

Lorsqu'un lotissement a été autorisé, les articles L 211-1 alinéa 4 et R 211-4 du Code de l'Urbanisme offrent la possibilité au Conseil Municipal d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement par l'aménageur.

Cette exclusion ne concerne que les ventes réalisées par l'aménageur AF Ouest domicilié 158, rue Colonel Jean Muller à 56100 LORIENT. Elle est valable pour une durée de 5 ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

Le permis d'aménager n° PA 05613024N0002 du lotissement « Le Petit Commun 2 » a été accordé le 11 mars 2025.

Le plan d'arpentage du lotissement est annexé à la présente.

Il est précisé que les lotissements « Le Petit Commun 1 » et « Le Petit Commun 2 » ont fait l'objet d'une dénomination commune « Le Petit Commun » par délibération n° D20250929_05 en date du 29 septembre 2025 jointe à la présente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu les articles du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération n° D-1AOUT2016-8 du 1er août 2016.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260216-D20260216_04-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du permis d'aménager n° PA 05613024N0002 autorisant le lotissement « Le Petit Commun »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette disposition.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno Le Bosser

MAIRIE DE MERLEVENEZ (MORBIHAN)

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez